



# Le béret qui fume



ONF SARREBOURG:  
TOUS À LA CAVE! OU PRESQUE...



**Snupfen**  
Union  
Syndicale  
**Solidaires**

région LORRAINE

"Le béret qui fume", organe officiel du SNUPFEN Lorraine - Directeur de la publication : Gilles BILOT

Siège social : 88400 Gérardmer - Imprimerie spéciale ONF, Epinal

CPPAP : 0508S08001 - Trimestriel - Abonnement 16 euros - Prix au numéro 4 euros

## Région LORRAINE

### Principaux responsables syndicaux

#### Secrétaire Régional :

Denis LAGNEAUX, MF de Bénaveau, 183 bis rue du Général de Gaulle - 88000 CHANTRAINE  
03.29.64.68.55

06.24.36.69.62

#### Secrétaire Régional Adjoint :

François LUKAS, MF Saint-Hubert - 57430 SARRALBE

03.87.97.94.97

#### Trésorier Régional :

Jean-Etienne BEGIN, MF de Wuisse - 57170 WUISSE

03.87.86.22.71

#### Chargés des personnels administratifs :

Odile FEVE : 03.83.17.74.54

Christine DENIS : 03.83.17.74.36

Jean-Michel FREBILLOT : 03.29.94.00.53

#### Responsables par départements :

Meurthe et Moselle : Audrey ARNOULD, Sébastien BERTHELON-POIRIER, Corine SANTAGIULIANA

Meuse : Adrien OCHEM, MF de la Vaux Raguy n°8 55120 CLERMONT EN ARGONNE 03.29.88.43.07

Moselle: François LUKAS, MF Saint-Hubert - 57430 SARRALBE 03.87.97.94.97

Vosges : Jean Philippe HAEUSSLER, Chalet "Les Myrtilles" - 88000 EPINAL 03.29.35.04.90

#### CHS Régional :

Christine DENIS, Loic LEGRAND, Jean Philippe HAEUSSLER,  
René SEGER, Claude CARNAISSE, Gilles BILOT

#### Représentants lorrains aux instances nationales :

CTPCentral : Henri HAUSER

#### Représentant SNUPFEN à l'APAS Lorraine (président) :

Alain LARCHER, ONF La Colombière 4 rue A. Vitu 88020 EPINAL CEDEX

#### Le béret qui fume :

**Rédaction** : Gilles BILOT, 61 chemin des Epinettes - 88400 GERARDMER

03.29.63.32.16

**Maquette** : Carine LETSCHER, MF AUDVILLER - 57430 LE VAL DE GUEBLANGE

03.87.01.63.07

## Représentants dans les agences de Lorraine

#### Nancy-Nord :

Claude CARNAISSE  
Laurent HEURTEUR

totoss@tele2.fr  
laurent.heurteur@onf.fr

#### Sarrebouurg :

Thierry PFEIFFER  
Raymond SCHARFF

thierry.pfeiffer@onf.fr  
raymond.scharff@onf.fr

#### Nancy-Sud :

Odile FEVE  
Dominique COLIN

odile.feve@onf.fr  
dominique.colin@onf.fr

#### Neufchateau Epinal :

Jean-Philippe HAEUSSLER  
Pascal MAIX  
Patrick THIERY  
Christophe DELISLE

jean.haeussler@onf.fr  
pascal.maix@onf.fr  
patrick.thiery@onf.fr  
christophe.delisle@onf.fr

#### Bar-Le-Duc:

Isabelle PIANON

#### Verdun :

Adrien OCHEM  
François POUPART

adrien.ochem@onf.fr  
francois.poupart@onf.fr

#### Remiremont Saint-Dié :

Vincent DUVAL

vicent.duval@onf.fr

#### Metz :

Jean-Etienne BEGIN  
François LUKAS

jean-etienne.begin@onf.fr  
francois.lukas@onf.fr

Gilles BILOT  
Willy JANOT

gilles.bilot@onf.fr  
willy.janot@onf.fr



## Sommaire

2. Le syndicat d'un coup d'œil
3. Editorial

Chronique des agences

4. Meuse
5. Moselle, M&M sud
6. Sarrebourg
7. Meurth & Moselle Nord
8. Vosges

9. Solidaires

- 10 C'est quoi une MF ?
- 11 travailler plus pour...
- 12 CHS Lorraine
- 14 DOSSIER : Retraites
- 16 Grenelle de l'env...
- 18 l'ONF au service de
- 19 Bon d'achat

## Agenda

Noël (c'est fait),  
Nouvel an,  
Galette des rois...  
repos régime !.

## Sites à consulter

[snupfen.org](http://snupfen.org)  
[solidaires.org](http://solidaires.org)  
[legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)  
[anticentralebiomasse.over-blog.com](http://anticentralebiomasse.over-blog.com)

# La grève

(écrit le 20 Novembre, jour de grève)

La grève. Dans notre société ultra médiatisée, ultra communicante, écrire ce mot devient presque dangereux, tant il est associé à des termes excessifs. N'entend t'on pas dire : les usagers sont pris en otage par des privilégiés. Tiens, on redécouvre le mot usager dans les moments de tension. En temps normal, l'usager redevient client. Le climat de tension perceptible en ce moment atteint des sommets dans la désinformation et la surenchère bat son plein. La grève serait devenue impopulaire !!! Mais, une grève n'a pas à être populaire ou...impopulaire. Elle est l'expression de salariés mécontents et elle est souvent le dernier recours collectif (surtout lorsqu'elle se prolonge) pour créer le rapport de force nécessaire à toute négociation sérieuse.

A l'ONF, nous entendons souvent dire que faire grève ne sert à rien. Mais, nous sommes nous, seulement une seule fois dans l'histoire forestière, engagés dans un mouvement dur ? Et quel est le taux de gréviste habituellement enregistré ? 5, 10, 20%... Effectivement, de quoi faire rigoler nos patrons qui en concluent que les personnels sont satisfaits.

La grève est un moyen d'action parmi d'autres. Cette année, nous avons commencé à peser sur l'économie avec l'action de blocage des états d'assiette. Un premier essai a été marqué avec le recul de la direction sur le versement de la prime régie. Une nouvelle action plus déterminante est maintenant proposée : retenir les lotissements de bois façonnés. Cette action inquiète visiblement notre direction qui fait pression sur les personnels pour leur dire de renoncer. Preuve s'il en est que nous avons visé juste. Notre détermination sera le rempart face à une direction qui se lamente sur l'ambiance générale, mais qui est incapable de sortir de sa logique managériale.

L'année s'achève. Nous vous souhaitons de profiter agréablement des moments de repos de la période de Noël. Bonnes fêtes à toutes et tous.

**Denis LAGNEAUX**

# Chronique des Agences

## Une réaction symptomatique

Voici une brève issue du BQF de Septembre 2007.

RBI ... mais pas trop

Les RBI (réserve biologique intégrale) c'est bien pour la protection de la nature, mais l'ONF perd quand même de l'argent à cause de cette " contrainte environnementale ".

L'agence de Verdun a une solution : exploiter avant sa création !

Et voici la réaction du Directeur d'agence de Verdun en préambule (figurant au CR) du Conseil d'agence.

*"Préambule CA 12/10/07 : :*

*Dans la publication du 3ème trimestre de son bulletin officiel régional, un syndicat affirme que l'Agence de Verdun exploite des bois dans les RBI avant leur création.*

*Cette affirmation n'est pas fondée : dans le cas de la RBI de la Louvière en FD Lachalade, une coupe qui avait été marquée et vendue, a au contraire été résiliée, car incluse dans le périmètre de la RBI.*

*Dans le cas de la RBI de la Vau des Loups en FD Sommedieu en cours de création, aucune coupe n'a été marquée dans les parcelles figurant au rapport de présentation du projet rédigé après tempête (une coupe a bien été marquée en périphérie de la RBI dans la future zone tampon, mais le statut de zone tampon n'exclut en aucun cas l'exploitation des bois). Dans le cas de la RBI en projet aux Jumelles d'Ornes en FD Verdun, aucune coupe n'a été marquée depuis plusieurs années, et l'aménagement 2006-2020 intègre explicitement l'absence d'exploitation sur cette zone, dans le but d'y installer une RBI.*

*Il n'y a aucun autre projet de RBI à l'Agence de Verdun.*

*Le Directeur d'Agence s'interroge sur les objectifs poursuivis par ce syndicat en lançant de tels mensonges."*

Voilà ce qu'on appelle jouer sur les mots.

Certes, dans le cas de Vau des loup, la parcelle martelée était pressentie en " zone tampon ", mais avant la rédaction du dossier de création et son approbation, les limites sont-elles arrêtées définitivement ?

Par ailleurs, toute la procédure " coupe ", de la mise à l'état d'assiette à la mise en vente, a été réalisée sans qu'à aucun moment le responsable environnement (et RBI) de l'agence

ait été informé ou consulté. Hormis une clause " ruisseau " évidente, aucune clause particulière environnementale n'a été précisée dans la vente.

Quant au statut de zone tampon, qui n'exclut en aucun cas l'exploitation des bois, rappelons tout de même que le rapport de présentation indiquait : " à l'intérieur de cette zone tampon, on intensifiera les mesures générales prises en faveur de la biodiversité. "

En martelant tous les gros bois pour mettre la parcelle en régé ?

Une partie de la parcelle est en définitive, et même les arbres déclassés font partie de la vente, alors qu'ils auraient pu être laissés comme arbre bio.

Toutefois, une négociation serait en cours avec l'acheteur de la coupe pour tenter de sauver quelques arbres écologiques. Espérons qu'elle aboutira...

Nous n'appellerions pas cette divergence d'opinion sur le sujet un mensonge de notre part comme le DA se permet de le qualifier. D'autre part, notre syndicat s'efforce de démontrer l'écart manifeste entre l'affichage de notre établissement et la réalité sur la question environnementale : Malgré une communication abondante, la direction de l'ONF méprise le sujet alors que celui doit être au cœur de nos actions.

Seul l'ONF pourrait influencer de façon durable sur la gestion environnementale des forêts françaises, seulement la volonté n'y est pas !

Et, si le directeur d'agence de Verdun ne connaît pas les objectifs de notre syndicat, nous nous connaissons les siens : ils sont en volume !

## Merci à nos camarades Alsaciens (Extrait du journal : La Voix des Régisseurs)

On vous avait déjà raconté, dans nos colonnes, l'histoire d'un petit jeune qui gravit allègrement les échelons ... de nos glandées. Nous qui le connaissons depuis sa sortie des écoles, on peut vous en parler. A l'époque déjà, Staphi, c'était " I am the best ! " Tout DA qu'il est, en une semaine il vous torche Interreg sur un triage. Laissez lui 15 jours et il vous rédige l'aménagement de Metzéral, inventaires compris. En 3 semaines, il solutionne les écorçages du cerf dans la vallée. Volontaire pour une mission à l'international, -chez le lion du Penjab ou chez le turc qui s'étend, j'me souviens plus très bien- en 1 mois il trouve du bois de chauffage pour tous les moudjaidins. Si, si j'vous jure que tout est véridique, seuls les résultats nous sont inconnus !

Si I am the best est aujourd'hui Directeur d'Agence à Bar-le-Duc, il n'en a pas quitté sa belle Alsace pour autant. Car à la lumière du gland qui précède, vous aurez compris qu'on ne crache pas sur une indemnité d'intérim de divisionnaire.

Effectuer son propre intérim, fallait quand même la trouver, celle-là.

Le petit glandouilleur le félicite chaleureusement, mais s'inquiète néanmoins de sa promotion d'IGREF qu'il ne voit pas venir.

Wanted : 1 IGREF pour parrainer I am the best. La Voix des Régisseurs lui offre un an d'abonnement aux Glands.

C'est avec émotion que nous lui décernons le gland suprême, celui qui récompense nos grands serviteurs des bois.

# Moselle

# Metz

# M&M sud

Comme dans le cochon ! ! ! Tout est bon !

Une fois encore nous aimerions comprendre ! Comprendre ce qui se passe dans la tête de nos dirigeants pour traiter leurs personnels avec autant de mépris, d'indifférence voire de cruauté !

Comment réagir quand on voit de quelle façon nous sommes considérés ! Exemple : sur l'agence de Metz , mais c'est valable pour d'autres agences, un poste d'aménagiste à 100 % se libère...(poste occupé il est vrai, auparavant par un personnel de catégorie B). Ce poste lors de l'appel de candidature n'est offert qu'aux seuls techniciens (les vrais, pas les Opérationnels...)... Les autres personnels n'y ont pas droit. Pourtant, combien sommes nous actuellement, agents patrimoniaux, à rédiger des aménagements ? Sont-ils de seconde catégorie ? N'ont-ils pas la même valeur ? Sont-ils rédigés avec moins de sérieux, de compétences ? De même, des postes de chef d'UT sont occupés actuellement soit par un ingénieur, un CATE ou un technicien ; mais sur quels critères ? Pour les postes de " sigistes ", et de spécialistes en tous genres : idem ! ! ! ! La DRH au niveau national a été interpellée, par écrit, aucune réponse... Là aussi mépris ! On bouche les trous dans l'organigramme avec les personnels en place ou l'on arrange le poste pour un "copain"... Plus de règles, plus de critères... Le fait du prince ou le replâtrage ! Comme dans le cochon, tout est bon....

EXIGEONS à nouveau la mise en place de règles de fonctionnement afin que chacun puisse retrouver sa place au sein de notre boutique :

- des règles de mutation et d'attribution de poste claires et connues de tous,
- des fiches de poste précises, correspondant à la catégorie des personnels qui les occupent,
- des rémunérations identiques pour un travail égal, correspondant à une catégorie de personnel mais aussi à un niveau de responsabilité,
- un organigramme fonctionnel où chacun connaît ses attributions et celles des autres...

**Nous croyons que c'est la base indispensable pour retrouver un peu de sérénité dans notre travail, mais aussi dans notre vie privée...**

## Le DA s'offusque.

C'est maintenant une habitude, à chaque CTPT, les représentants du personnel sont appelés à donner leur avis ou à prendre connaissance des modifications d'organigramme des agences. Au dernier CTP, nous avons parlé de tripatouillage, terme qui a offusqué le DA de Nancy Sud.

Que dit le Petit Robert :

Tripatouillage : Nom Masculin - Modification malhonnête, du verbe tripatouiller : remanier sans scrupule. Alors, disons pour être moins familier que le DA ne tripatouille pas , mais qu'il remanie sans scrupule son agence.

### Brève Grève Fonction Publique

Le 20 novembre, 118 forestiers (chiffres officiels DT Lorraine quasi définitifs) étaient en grève. Les taux sont très variables selon les sites (maxi 20%). Les forestiers étaient aussi bien visibles dans les manifestations.

## La principauté de Sarrebouurg.

Et oui, chers collègues il existe bien un état dans l'état à l'ONF. Il y a encore quelques temps nous étions rattachés à la DT Lorraine dont le gouverneur n'était déjà pas très porté sur le bien être de ses, pourtant dévoués, serviteurs. Mais petit à petit le dirigeant de Sarrebouurg a réussi à imposer ses volontés sur son territoire et à obtenir son indépendance. Le prince de Sarrebouurg continuera bien sûr à répondre aux attentes de son cher DT, mais à sa manière.

Maintenant ça va y aller, à la baguette bon sang !!!! Plus de discussions. Notre prince décide et nous n'avons plus qu'à exécuter. Les premiers effets de cette gestion commencent à être visible : installation dans son nouveau château, surenchère dictatorial sur le droit aux reports des congés, réorganisations de services à la va-vite, incohérence dans la gestion des personnels ... Mais ce n'est que le début, va falloir serrer les fesses ou alors trouver un territoire ou perdue encore un peu concertation et humanisme ... Car chez nous à Sarrebouurg (chez NAS) : anciennement NAB (chez nous à Bitche) on est à la pointe oui, mais de l'incohérence uniquement !!!!

Mais que cherche-t-on ?

En tout cas pas à redonner une certaine unité au sein de l'agence. Les dirigeants s'étonnent du faible taux de participation lorsqu'on propose aux personnels de se retrouver pour " une journée Agence " (avec possibilité d'observer des cochons vietnamiens). Mais vous saurez Messieurs que ce n'est pas aussi simple que cela. Les personnels ont avant tout besoin qu'on se préoccupe de leurs problèmes quotidiens, que l'on ait un minimum de considération à leur égard. Et pas qu'on nous pressent tout au long de l'année, qu'on nous trimballe comme des pantins sous prétexte de répondre aux objectifs. Et même lorsque le DA décide de faire partager un évènement de sa vie privée (le mariage de sa fille) il arrive à le faire de manière discriminatoire. Et oui certains services sont conviés aux festivités et d'autres totalement écartés. A l'intérieur d'un même service certaines personnes sont également occultées. Où est la cohérence, si chère à notre directeur. Lorsqu'on a en charge la direction d'une centaine de personnes, on ne peut plus se permettre d'agir de la sorte. C'est fini la ptite famille ONF, ou alors il ne faut pas oublier qu'elle s'est considérablement agrandie (suite au mariage de 2001)...

Baisse du pouvoir d'achat :

Celui-ci affecte même nos cadres. Afin de permettre à la famille princière de pouvoir continuer à bénéficier de l'information via un quotidien local, sans pour autant subtiliser le journal des personnels ONF du site du Bitche (car eux aussi ont droit à l'information, et cela durant toute la journée !!!), nous lançons donc un appel aux dons. Merci de faire parvenir vos dons en précisant : " opération sauvons l'information ". Si tout le monde se cotise on devrait pouvoir offrir gracieusement un abonnement au journal, soyons solidaires ....

### **AU CHS (voir P 12 et 13) :**

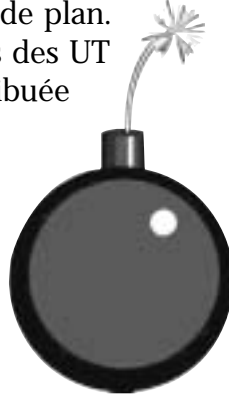
Le DT reconnaît enfin l'existence de dysfonctionnements dans les nouveaux locaux de l'agence de Sarrebouurg et autorise donc une visite officielle du CHS avant la fin janvier 2008 (et oui, il paraîtrait que les chambres à gaz installées sous terre ne sont pas étanches. (...)) A suivre



# Nord république bananière

Le PPOD avait prévu des réductions d'emploi. La Meurthe et Moselle n'échappait pas à la règle. La nouvelle organisation avait été présentée aux élus en leur expliquant qu'elle engageait l'ONF sur la durée du contrat de plan. Des plans montrent les limites des UT et des triages avaient été distribuée

pour expliquer les nouvelles limites. Nous n'étions pas d'accord, mais c'était le contrat. Profitant d'un départ sur un triage dans l'UT de Briey, la direction a décidé de supprimer un poste de terrain supplémentaire (trriage de Waville). Nous considérons depuis cette date que l'ONF n'a respecté ni ses engagements initiaux, ni la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et reprise depûis dans la charte sur les services publics en milieu rural, charte dont l'ONF est signataire. Nous reproduisons ci-après des extraits de cette loi pour celles et ceux qui voudraient approfondir la question.



## Article 1

L'Etat est garant de la solidarité nationale en faveur des territoires ruraux et de montagne et reconnaît leur spécificité.

Il est institué une conférence de la ruralité qui est réunie chaque année par le ministre en charge des affaires rurales.

L'objet de cette conférence est de suivre les progrès des politiques de développement rural, de dresser le cas échéant le bilan des difficultés rencontrées et de formuler des propositions pour l'avenir. Elle est présidée par le ministre en charge des affaires rurales et est composée de membres du Parlement, de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises publiques et des représentants des secteurs économiques, associatifs et familiaux du milieu rural.

## Article 13

L'article 61 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est ainsi rédigé :

« Art. 61. - Dans les zones de revitalisation rurale mentionnées à l'article 1465 A du code général des impôts, l'Etat et les collectivités territoriales mettent en oeuvre des dispositions visant notamment à :

- « - développer les activités économiques,
- « - assurer un niveau de service de qualité et de proximité,
- « - améliorer la qualité de l'habitat et l'offre de logement, notamment locatif,
- « - lutter contre la déprise agricole et forestière et maintenir des paysages ouverts,
- « - assurer le désenclavement des territoires,
- « - développer la vie culturelle, familiale et associative,
- « - valoriser le patrimoine rural,
- ... »



## MONTAGNE

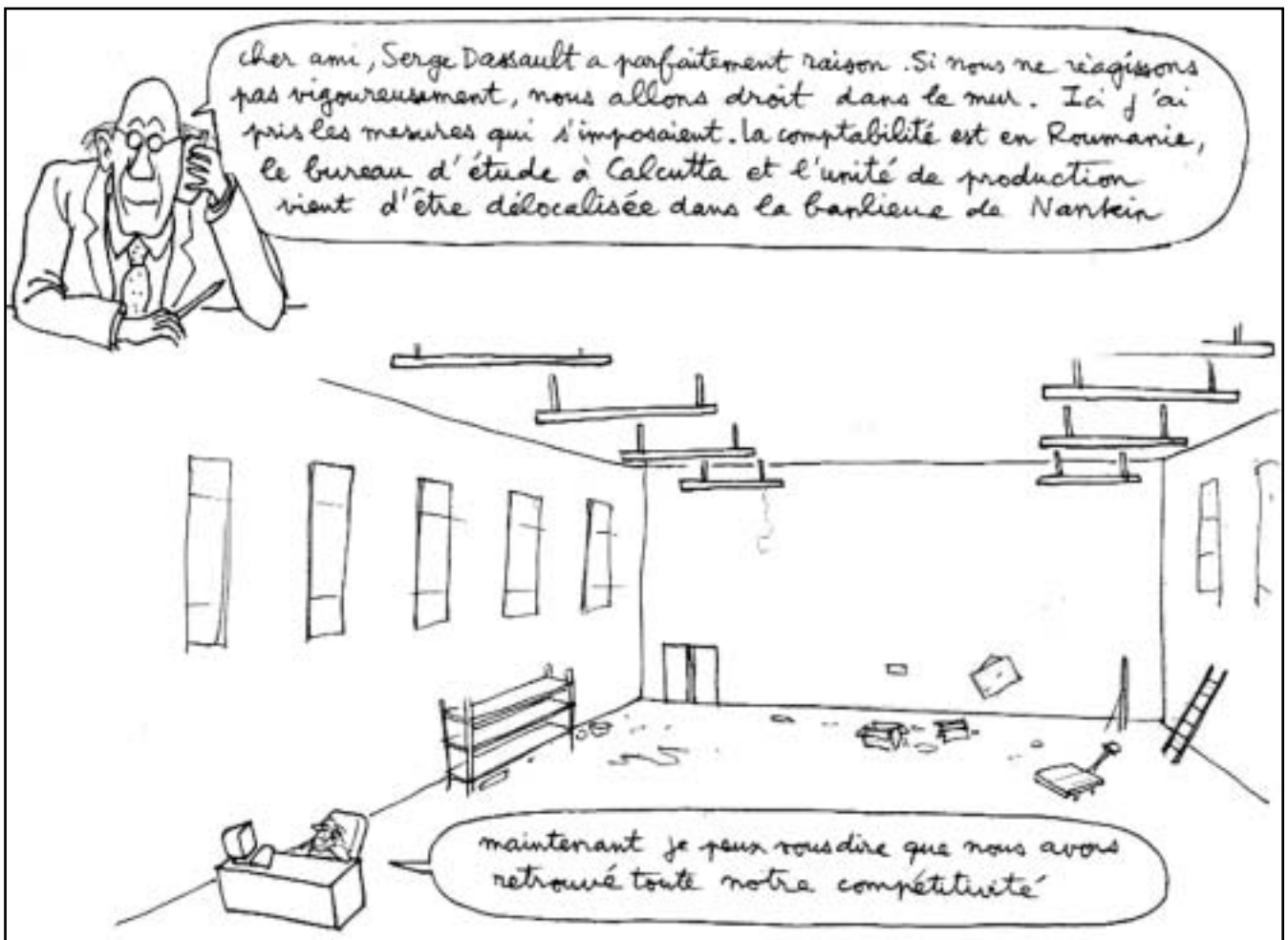
Bonne nouvelle, au gré des départs en retraite et mutation, les services administratifs de l'ex-agence de Remiremont viennent d'obtenir leur classement en RBI.  
Mauvaise nouvelle, au vu de la gestion locale du Tétrás, de l'importance de cette agence aux yeux du DA et de l'âge avancé du président, nous pouvons continuer de nous inquiéter.

## OUEST

Objectifs financiers !, Objectifs rentabilités !  
Agence démesurée: Objectifs ! Objectifs !  
Cadres à fortes personnalités : Objectifs ! Objectifs !  
Redéploiement incessant des processus : Objectifs ! Objectifs !  
Brassage de vent perpétuel : Objectifs ! Objectifs !  
Optimisation des redéploiements : Objectifs ! Objectifs !  
DA aux abonnés absent en quête d'un nouveau tremplin : Objectifs ! Objectifs !  
Personnels en sous effectifs pressés comme des citrons : Objectifs ! Objectifs !  
Y'à pas ça va coincer.  
A vouloir être partout, nous sommes nulle part, ça c'est Objectif !

Objectif : n.m. But, cible que quelque chose doit atteindre.

Objectif, ive : adj. Qui ne fait pas intervenir d'éléments affectifs ou personnels dans ses jugements.





# réformisme ou lutte ?

**De plus en plus on qualifie les grandes confédérations syndicales de réformistes. L'Union Syndicale Solidaires défend une autre forme de syndicalisme oublié par les organisations reconnues.**

Le syndicalisme pratiqué par les organisations dite " réformistes " consiste à participer aux négociations afin d'amender les projets patronaux ou gouvernementaux, afin d'accompagner les réformes, sans remettre en cause le fond et essayer d'obtenir des contreparties.

Dans certains pays, ce syndicalisme amène une cogestion, au moins en apparence, grâce à la grande représentativité des syndicats (syndicalisme de masse). L'Allemagne est le plus souvent citée en exemple de cette cogestion. Pourtant, en ce moment, les cheminots allemands sont en grève contre la privatisation de leur entreprise nationale. Visiblement, les limites de la cogestion ont été atteintes, parce qu'aucun compromis, ni négociation n'est possible avec les politiques de démantèlement des services publics et de concurrence libre et non faussée, imposées par le libéralisme européen et mondial.

En France, cette cogestion n'existe pas. Pourtant, les directions syndicales affirment fièrement qu'elle sont réformistes, et que c'est " leur rôle " de participer aux réformes. Et c'est avec célérité qu'elle se rendent aux tables de négociation, malgré leur faible représentativité, sans prendre le temps de construire un rapport de force.

Le mot réforme est inadapté, parce que chacune est un nouveau sacrifice pour les salariés, les fonctionnaires, les précaires, les chômeurs...mais jamais une meilleure répartition des richesses ou une meilleure protection sociale. Les politiques néo-libérales actuelles visent à protéger les capitaux et les profits de quelques-uns, au détriment du plus grand nombre qui doit faire des sacrifices.

Certaines organisations réformistes se disent " pragmatiques ", d'autres " responsables ", mais en réalité le réformisme est une attitude de renoncement.

Renoncement à la transformation sociale parce que ce syndicalisme n'agit qu'en réaction pour essayer de limiter la casse, et refuse d'être un contre-pouvoir.

Renoncement parce qu'avec cette attitude on refu-

se d'agir sur l'ensemble des conditions de l'existence et d'imposer d'autres choix économiques et sociaux.

L'union syndicale Solidaires ne fait pas le choix du renoncement. Nous croyons au syndicalisme de lutte capable d'imposer les conditions nécessaires à la transformation sociale par la construction du rapport de force.

Tous les syndicats de l'Union syndicale Solidaires luttent quotidiennement pour défendre les salariés, les chômeurs, les précaires, les sans papiers, le droit des femmes, le service public... :

SUD Etudiant en refusant la loi sur l'indépendance des universités qui instaure la libre concurrence dans l'éducation. Cette loi vendrait purement et simplement les universités à des entreprises ! Les revendications des jeunes formulées au moment du CPE n'ont pas été pris en compte.

SUD Rail en défendant dès aujourd'hui les régimes de retraites, spéciaux ou non d'ailleurs, parce qu'il existe d'autres moyens pour financer les retraites que d'allonger la durée de cotisations.

SUD PTT en défendant le service public postal, avec l'égalité des usagers et des services de proximité.

Et d'autres encore...

Le SNUPFEN n'a pas fait le choix du renoncement en quittant la CFDT pour rejoindre l'Union syndicale Solidaires.

Le SNUPFEN/Solidaires ne fait pas ce choix non plus :

En refusant les orientations prises par la direction de l'ONF, pour démanteler le service public forestier et enterrer le métier de forestier.

En refusant que la forêt ne soit plus qu'une usine à bois au détriment de l'environnement.

En militant aussi au quotidien pour l'emploi, les conditions de travail, et la rémunération.

La direction de l'ONF ne lâchera rien pour ses personnels sans y être obligée.

C'est uniquement par les mobilisations, par les luttes que nous pourrons imposer nos choix.

## Bulletin d'adhésion au SNUPFEN

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Grade \_\_\_\_\_ Groupe et échelon \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Ce bulletin est à envoyer à Jean-Etienne BEGIN, MF de Wuisse, 57170 WUISSE**  
ATTENTION : L'adhésion n'est effective qu'après le versement de la cotisation ou signature de l'autorisation de P.A.C auprès du trésorier régional (n'oubliez pas de joindre alors un RIB ou un RIP)

# c'est quoi, une maison Forestière ?

A l'attention de toutes personnes résidant en maison forestière et susceptible à court et moyen terme de payer un loyer.

Ce qui suit n'est que pure réalité et toutes ressemblances avec des écrits existants n'est pas fortuite.

Classement des maisons forestières :

" Le classement de catégorie d'immeuble IIB, retenu dans le note DRH du 25 juillet 2007, sera appliqué pour l'ensemble des MF de la DT Lorraine. "

Montant du loyer :

Loyer = 5,91 euros x 10 m<sup>2</sup> + 3,20 euros (par m<sup>2</sup> supplémentaire),  
des abattements sont négociables.

Quid de la catégorie d'immeuble II.B (décret 48-1881 du 10 décembre 1948) ?

1 " Dans cette catégorie entrent les locaux situés dans des constructions en matériaux de bonne ou très bonne qualité, assurant des conditions satisfaisantes d'habitabilité (notamment au point de vu de l'isolation phonique ou thermique), qui présentent la plupart des caractéristiques suivantes :

Existence de pièces de réception (salle à manger et salon) pour les locaux d'un certain nombre de pièces; dégagements intérieurs de dimensions normales et d'aspect satisfaisant;

Installations et équipement de bonne qualité ou de qualité moyenne; ... "

1 " Dans les localités de très faible importance, il arrivera fréquemment qu'aucun logement ne soit susceptible d'être classé dans la catégorie 2A, a fortiori dans la 1ère catégorie ; le classement dans la catégorie 2 B ne concernera que peu de logements "

ndlr : une pensée à tous les collègues résidant dans des MF mal isolées, humides, ouvertes aux quatre vents, à l'électricité défectueuse et à la plomberie défailante.

ndlr 2 : Qui dit loyer, dit obligation légale de la part du locataire mais aussi du propriétaire. A vos devis !

## Ah, les chiens !

Dernièrement, j'ouvre et je parcours le projet d'établissement ONF 2007/2011. Et là, dans le paragraphe 3.3.2 intitulé Former pour accompagner les évolutions, je lis " *qu'il faudra former tous les managers à la délégation et à la reconnaissance du travail accompli* ".

Excellente idée direz-vous. Oui, mais est-elle appliquée, voir même applicable ?

Les managers que nous avons en Lorraine ne semblent pas adeptes de la délégation, le DT en premier qui met en place une centralisation des moyens avec deshabillage des services annexes et déconcentrés. Les DA ne valent pas mieux, qui pour la plupart dirigent seul du haut de leur bureau d'ivoire.

Quant à reconnaître le travail accompli, on vous laisse juge... Mais entre la suppression de la prime régie, les CATE qui devraient payer un loyer et les personnels administratifs de moins en moins nombreux, taillables et corvéables à merci, elle est où la reconnaissance ?

Et si parfois, à l'occasion d'une action bien menée, un directeur envoie une lettre de remerciement, ca ne lui coûte rien, et on lui rétorquera que ce n'est pas avec des caresses qu'on nourrit les chiens.

Ouaf Ouaf !

Joyeux Noël :

Cette année dans vos souliers, vous avez la prime régie, mais l'année prochaine, vous aurez... le charbon.

" Montre moi la couleur de ta cravate, je te dirai qui tu est " n'est pas un vrai proverbe.

Cherche à racheter jours d'ARTT à bon prix, faire offre.

## SNUPFEN : COTISATIONS 2007

### Grade = Cotisation annuelle (en euros)

ATF = 120 ; ATP et Adj. = 132 ; CDF et Adj 2cl = 144 ; CDFP et Adj 1CL = 156 ;

TO = 162 ; TSF et SACN = 180 ; SACS = 198 ; TPF et SACE = 204 ; CTF = 216 ;

CATE = 228 ; Itef et AA = 252 ; AA 2cl = 282 ; Idtef et C.mission = 330 ;

AA 1cl = 336 ; Igref = 348 ; ICgref et IGref = 400.

### IM = Indice "majoré"

### Retraités, veuves, veufs : 50 %

Comment calculer votre cotisation ? Votre indice figure sur votre feuille de paye (voir aussi le tableau des traitements dans UF). Multipliez cet indice (IM) par le coefficient correspondant à votre corps. Si vous arrivez avec des centimes derrière la virgule, rien ne vous empêche d'arrondir au franc supérieur.

**Trésorier régional : Jean Étienne BEGIN - MF de Wuisse - 57170 WUISSE - Tél : 03.87.86.22.71**

# Travailler plus... Pour gagner moins... et supprimer des emplois.

Le SNUPFEN-Solidaires a clairement marqué son opposition aux mesures Sarkozy dite du "travailler plus pour gagner plus". Nous l'avons rappelé au dernier CTPT. Nous avons demandé au DT de nous communiquer le nombre de personnes qui ont fait les démarches pour toucher l'indemnité compensant certains jours de repos travaillés. (info donnée le 6 décembre : 170 personnes)

Le Décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007\* institue une indemnité compensant les jours de repos travaillés.

Les montants bruts forfaitaires d'indemnisation par jour et par agent sont fixés par catégorie statutaire de la manière suivante :

- catégorie A et assimilé : 125 euros Brut.
- catégorie B et assimilé : 80 euros Brut.
- catégorie C et assimilé : 65 euros Brut.

Le rachat porte sur 4 jours maxi.

## **Pourquoi contester cette mesure?**

Si on se place du point de vue strict de la rémunération, ces indemnités constituent une véritable arnaque puisque leur montant est inférieur au montant d'une journée travaillée (sauf peut-être pour les agents aux indices les plus faibles dans chaque catégorie) et ce sont donc des heures supplémentaires travaillées à un taux inférieur au taux normal : un comble!!!

Démonstration par l'exemple : Un agent de Catégorie C à l'indice 298. Son traitement brut est de :  $298 \times 5441,13/100$ . Soit 16214,57 euros Brut Annuel, soit encore 1351,21 euros Brut/mois. Sachant que la rémunération est calculée sur 1607 heures annuelles, le prix d'une heure travaillée est de 10,09 euros Brut. Pour une journée de 7 heures travaillées, la rémunération est de 70,63 euros brut. CQFD : l'agent s'est fait arnaquer d'environ 5 euros par jour. Si on considère que l'heure supplémentaire aurait dû être majorée de 25% (voire 50%), l'arnaque s'élève alors à 23 euros.

Ce que vous ne savez peut être pas :

Le rachat de RTT c'est très bien pour le pouvoir d'achat, une petite bouffée d'oxygène sonnante et trébuchante. Mais, à l'Office National des Forêts cela va entraîner des conséquences désastreuses sur l'emploi. A savoir,

- Racheter des jours RTT entraîne une augmentation de la masse salariale,
- Toute augmentation de la masse salariale est compensée par une diminution d'effectif et donc des suppressions de postes.

## **Pour exemple.**

• Si en Lorraine, l'ensemble des personnels comptant pour 920 ETP rachètent 4 jours de RTT cela entraîne une augmentation de la masse salariale de 300 000 euros à minima.

- 300 000 euros cela correspond à environ une suppression de 7 ETP soit,
  - 1 UT au choix ou,
  - 1 service administratif complet ou,
  - Le service communication de la DT...

Chouette non !

Maintenant, petite extrapolation :

Que va faire la DG quand la possibilité sera donnée aux personnels de racheter leurs 22 (23-1) jours de RTT ?

EMPLOI : NICOLAS SARKOZY VEUT FAVORISER LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES.



\* : La note de service d'application à l'ONF a été prise quelques jours seulement après le décret, on aimerait autant de célérité pour d'autres notes autrement plus importantes.

# CR de la réunion du CHST du 29-11-07

**Cette réunion devait initialement être tenu le 26/10/07 et ne devait être que la suite de la réunion tenue au 1er semestre. L'ordre du jour a été bouleversé par l'actualité récurrente du mal-être au travail.**

**Après avoir bataillé avec MM , nous avons pu aborder des sujets qui nous tiennent à cœur.**

## **L'adaptation d'un poste d'un technicien suite à accident cardio-vasculaire.**

Après un mi-temps thérapeutique , le Snu exige la mise en place d'un soutien humain afin que la personne puisse progressivement reprendre son poste. La solution traditionnelle de " rustiner " le service, n' a pas fonctionné une fois de plus. Les collègues ne peuvent pas absorber la surcharge de charge de travail En attente du courrier du médecin du travail , et d'une concertation des personnes concernées, la décision sera prise au prochain CHS.

Nous observons le phénomène classique de ne pas vouloir compenser les absences maladies ou de maternité dans les services. Pour le DT, il est impératif de ne pas dépasser les effectifs cible de 2008 soit 900 ETP.

## **La visite de Sarrebourg**

Après avoir décrit et montré des photos des bureaux de Sarrebourg (voir motion page suivante), le Dt accepte d'effectuer une visite en présence d'un expert , du médecin du travail , des représentants du CHS avant le 31 janvier 2008.

" Il est toutefois inacceptable d'avoir autant de dysfonctionnements dans un bâtiment rénové " ,dixit MM.

Petit rappel , il avait refusé auparavant la visite du CHS

## **Plan d'urgence du mal être au travail.**

Ppo, restructuration permanente , sous effectif notoire , " le bateau craque à tous les niveaux ".Le personnel souffre de cette situation ; des situations explosent par endroits. L'employeur est responsable des conditions de travail. Le report des charges de travail du collègue absent sur son entourage n'est plus acceptable, ainsi que le pourrissement de situation reconnue.

- Le Snu veut que le Dt rappelle les horaires de travail applicables à tous.

MM refuse cette demande en raison de l'instruction des agents en service 24/24.Le SNU rappelle que seuls les responsables territoriaux sont concernés par cette instruction , de nombreux cadres ne sont pas concernés par cette instruction. Le Snu le revendique depuis plus de 10 ans.

- Prévenir , aménager , organiser les services..

La mise en place de titulaire remplacement permettra de combler un congé ,une surcharge...Le Dt s'est engagé lors du CTPT dernier ,de faire apparaître sur le prochain appel de candidature 2 postes.

Le SNU estime qu'il faudrait 2 postes minium par agence

- Il est impératif de mettre en place d'un plan d'urgence. Les bonnes intentions ne suffisent plus. La détection est inefficace , notamment les registres Hygiène et Sécurité fonctionnent mal. La prévention est faite à la petite semaine en fonction des volontés locales.

La mise en place d'une cellule de crise permettra de répondre au plus vite et d'avoir des décisions collégiales.

Un groupe de travail va se mettre en place avant 15/2/08 , pour plancher sur ce gros dossier.

## **Enquête sur la peinture**

Deux agences n'ont pas répondu à cette enquête. Les résultats de l'utilisation de la peinture ne sont pas aussi tranchés en réalité. Ce qui peut être retenu, ce sont 61 personnes qui sont incommodées par l'odeur ou par les solvants...Le pourcentage n'est pas négligeable par rapport à la population de marteleurs.

L'Alsace mesure actuellement l'exposition à certains composants de la peinture à l'aide de pastilles .Un test peinture similaire va être mis en place en lorraine en 2008.

La note de service de 2003 nécessite une remise à jour. Il sera nécessaire de rechercher des adaptations techniques et des modalités d'utilisation de la peinture .

## **Nouveaux marteaux**

Les marteaux semblent adaptés pour marquer les bois à écorces épaisses. Pour le hêtre , le tranchant a tendance à ripper .Un temps d'adaptation aux nouveaux marteaux est nécessaire , notamment du à l'allongement du manche. Les remontées des impressions des utilisateurs sont peu nombreuses.

## **Les chenilles processionnaires.**

Les informations des CO du DSF sont assez inquiétantes . Une possible pullulation des chenilles est à craindre en 2008 en cas de conditions météo clémentes au printemps. Le risque peut être important pour les personnes allergiques. Il pourrait être envisagé l'interdiction l'accès de certaines parcelles au personnel durant les périodes les plus sensibles du printemps. Pour endiguer ce risque, il sera peut-être envisagé des traitements de grande ampleur par hélicoptère.

Le Snu rappelle que la forêt est fréquentée par de nombreux usagers. Il sera nécessaire de communiquer et de prévenir les autres services de l'état ,notamment la préfecture.

Les forêts concernées par Natura 2000 et par une forte fréquentation ne pourront être traitées.

# CHS Lorraine

## Motions du CHS

Velaine en Haye, le 28 novembre 2007

Motion du CHS de la DT Lorraine

Au mois de juillet 2007, les personnels de l'agence de Sarrebourg ont emménagé dans leurs nouveaux locaux.

Or, à la date du déménagement, les travaux dans les locaux n'étaient pas achevés. Les personnels ont dû travailler au milieu du chantier avec des problèmes d'émanations de solvants de peintures, des odeurs de moisissures, des problèmes de poussières et de propretés.

Il convenait à l'époque de surseoir à ce déménagement, d'autant que les anciens locaux, propriété de l'ONF, pouvaient encore être occupés pendant quelques mois. A ce jour, ces locaux ne sont toujours pas vendus.

Nous rappelons que l'employeur (ici le chef d'agence), a pour responsabilité de veiller au bien-être de ses personnels et de leur offrir les meilleures conditions de travail.

Dans sa précipitation, il a plongé un certain nombre de personnels, et tout son service, dans des problèmes qui n'avaient pas lieu d'être et qui étaient facilement évitables.

Lors de notre réunion syndicale à Sarrebourg, des membres du SNU ont pu constater des problèmes importants dans ces locaux :

- 1) Une rampe d'handicapé arrivant devant un escalier intérieur et un ouvrant de porte, interdisant tout accès au bâtiment à toute personne à mobilité réduite
- 2) Des problèmes de dimensionnement de plusieurs bureaux ne respectant pas la norme X35-102 sur le ratio m2/personne.
- 3) Des problèmes d'éclairage notoires, notamment des bureaux borgnes ne respectant pas les mêmes normes.
- 4) des ouvertures de fenêtres en hauteur à plus de 2m du sol (salle de réunion). Les fenêtres au rez de jardin sous dimensionnées. Des bureaux sont dans un sous sol.
- 5) une issue de secours fermée à clef en dehors des heures d'ouverture du public.
- 6) des problèmes de chauffage de certains bureaux dus aux puits de lumières.
- 7) absence de chauffage relais en cas d'arrêt de la chaudière à granulés.
- 8) des escaliers glissants notamment lorsque les semelles des chaussures sont mouillées.
- 9) des fenêtres mal calfeutrées ou des menuiseries intérieures défectueuses.
- 10) des balustrades manquantes ou mal arrimées.
- 11) des toilettes extrêmement exigües nécessitant des contorsions. ( au 1er étage)
- 12) des soucis d'émanations d'odeurs et d'humidité.
- 13) des éclairages électriques inadaptés.
- 14) le parking n'est pas fermé le week-end, et le déneigement n'est pas prévu pour l'hiver.
- 15) des problèmes de nettoyage des locaux .
- 16) des planchers irréguliers.
- 17) des fils qui traînent par terre dans des bureaux. Il est possible de se prendre les pieds dedans.
- 18) absence de panneaux d'informations et d'interdiction de fumer.

Le CHS de la DT Lorraine, réuni ce jour :

Constata que le déménagement des locaux de l'agence de Sarrebourg a été mal programmé et mal réalisé.

Constata que les personnels du site ont eu à souffrir de ce choix, et en souffrent encore.

Constata enfin la responsabilité du Directeur d'agence qui a commis une erreur manifeste.

Demande une visite officielle du CHS en présence d'un architecte expert en bâtiment public, de l'assistante sociale et de la médecine du travail.

Demande de valider par une visite de site tous les nouveaux locaux en cours de construction ou en projet en Lorraine, avant l'emménagement, afin de s'assurer du bien-être des personnels au travail.

Demande de faire une liste des locaux ouverts au public et la mise conformité des locaux utilisés.

Demande à l'avenir pour tout projet immobilier d'aménagement ou de construction concernant des lieux de travail (agence, bureau d'ut.), une présentation des plans qui doit être faite avant le début des travaux. Le CHST devra faire part de ces observations.

Demande le passage au plus vite de la commission de sécurité, la remise en conformité dans les meilleurs délais de ce bâtiment en concertation avec les personnels concernés.

***Les membres du CHS Lorraine***

**Il nous a semblé important de consacrer quelques lignes à ce dossier important en vous transmettant différents points de vue et informations afin de tordre le cou à quelques a priori, notamment sur les régimes spéciaux. Vous trouverez le point de vue d'Annick Coupé, porte parole de notre union syndicale, un décryptage de la réalité des régimes de retraite et de leur remise en cause successive ainsi qu'un rappel des spécificités pour la fonction publique.**

## Retraites : au nom de l'équité !

PAR Annick Coupé, L'Observatoire du 6 mai

En s'attaquant à certains régimes spéciaux de retraite, dénonce Annick Coupé\*, Nicolas Sarkozy prépare l'avènement de son vrai slogan : travailler plus pour gagner moins.

" Si un métallo ou un enseignant voit sa durée de cotisation passer de 37 ans et demi à 40 ans et demain à 41 ans, comment lui expliquer que celle d'un agent d'une grande entreprise publique devrait rester bloquée à 37 ans et demi, voire moins ? " (Nicolas Sarkozy, le 18 septembre 2007 au Sénat).

C'est donc au nom du bon sens et de l'équité que le président de la République s'attaque aux régimes spéciaux de retraite (au passage, notons quand même que certains régimes spéciaux, comme ceux des notaires ou des députés, ne sont pas concernés...).

Si la remise en cause de ces régimes se fait au pas de charge, ce n'est pas pour garantir l'équilibre financier du système de retraite, c'est, avant tout, pour préparer la suite. Aller vite pour casser les régimes spéciaux, démobiliser les salariés de ces secteurs qui ont encore des capacités importantes de mobilisation, c'est préparer le rendez-vous de 2008 : allonger à nouveau la durée de cotisations de tous les salariés (privé et public) à 41 ou 42 annuités, voire plus. Il s'agit bien de travailler plus (le nombre d'annuités) pour gagner moins (baisse du niveau des pensions).

La réforme Balladur, en 1993, et les

accords Arrco-Agirc de 1996 ont eu pour conséquence de baisser les pensions versées aux retraités. C'est la même logique pour la réforme Fillon de 2003, qui concernait cette fois les fonctionnaires... La baisse globale ainsi programmée sera de 20 % en moyenne.

Et si on regarde la situation des femmes, c'est encore pire : en 2001, les femmes retraitées ont touché en moyenne 848 euros par mois, et les hommes 1 461 euros, soit 73 % de plus ! Si cette inégalité criante est le produit des inégalités professionnelles et sociales vécues par la majorité des femmes dans notre pays, un nouvel allongement du nombre d'annuités (avec le système de décote qui s'y ajoute) va encore aggraver la situation des retraitées.

Il ne serait plus possible d'accorder la retraite à 60 ans avec une pension dite complète (75 % du salaire) ! Il faudrait donc travailler plus longtemps, même si 57 % des salariés ne sont plus en activité lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite (préretraite, chômage, invalidité, longue maladie...) et si la moyenne actuelle de durée des cotisations des salariés est de 37 annuités. Avec l'entrée de plus en plus tardive des jeunes dans la vie active, le maintien d'un taux de chômage important, le développement de la précarité, les salariés (du privé comme du public) seront toujours plus nombreux à ne plus bénéficier d'une retraite complète. Ceux et celles qui auront les moyens, une minorité, seront les cibles privilégiées des

## Le dossier du BQF : Les retraites

assurances privées et des fonds de pension en espérant que, quelques dizaines d'années plus tard, les aléas de la Bourse leur permettront de récupérer leur capital avec un peu d'intérêts. Il s'agit de transférer vers la spéculation financière des sommes d'argent considérables qui y échappaient jusqu'à présent. Ce sont les fondements même du système de retraite par répartition qui sont attaqués.

Face à ces décisions présentées comme inexorables, il s'agit d'ouvrir un débat citoyen pour montrer qu'il existe d'autres solutions : quelle part de la richesse produite doit être consacrée au paiement des retraites (comme d'ailleurs à la santé) ?

Pour le gouvernement actuel et le patronat, la réponse est simple : le moins possible ! Pourtant, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a calculé qu'il faudrait consacrer 18,5 points du PIB en 2040 pour équilibrer le système au lieu de seulement 12 points en 2003 : il s'agirait donc de poursuivre le même effort que celui réalisé lors des 40 dernières années. Qui pourrait sérieusement prétendre que, dans cette période, le patronat français s'est particulièrement appauvri ?

De plus, les dernières estimations du COR, s'appuyant sur les projections démographiques récentes plus favorables, montre qu'il n'y a aucune nécessité à prendre de nouvelles mesures régressives pour équilibrer le régime de retraites à l'horizon 2020.

Alors, soyons réalistes, demandons le possible... Le retour à 37,5 annuités pour tous, avec la référence aux six meilleurs mois pour le calcul de la pension versée : c'est possible, le COR chiffrait l'augmentation nécessaire à 15 points de cotisation lissée sur 40 ans, soit 0,37 point de cotisation supplémentaire par an. Cette question des modalités de financement des retraites est d'abord un choix de société : ou bien on aligne toujours plus vers le bas, ou, au contraire, on considère que l'augmentation des richesses produites doit permettre à toutes et tous de mieux vivre, les plus jeunes comme les plus âgés !

C'est cela, pour nous, la vraie équité !



**Les régimes spéciaux :  
qui sont ils exactement, et sont-ils si spéciaux  
que cela?**

En réalité, selon le Code de la Sécurité sociale, les régimes spéciaux englobent aussi ceux des agents des trois fonctions publiques (État, hôpital, collectivités locales). Si le gouvernement feint maintenant de les oublier, c'est pour les besoins de sa cause : la réforme Fillon de 2003 les a déjà alignés, par le bas, sur le privé, en allongeant leur durée de cotisation. Il s'agit désormais d'isoler les cheminots, gaziers et électriciens et agents de la RATP pour mieux liquider, à leur tour, leurs garanties spécifiques. Des régimes particuliers existent également chez les mineurs, les marins, les clercs de notaire, les députés et sénateurs, les représentants du culte en Alsace, à l'Opéra et à la Comédie-française... Tous reflètent des histoires sociales particulières et résultent de compromis singuliers, les droits à la retraite des cheminots, par exemple, compensant, en quelque sorte, les astreintes inhérentes à leur travail et la relative faiblesse de leurs salaires (au regard des qualifications).

# Grenelle de l'environnement

**Le " grand " rendez-vous de l'environnement français est terminé. Grande opération publicitaire pour certains, rencontre historique pour d'autres. Qu'en est-il au final ?**

Sur la forme d'abord, on peut émettre quelques réserves. Passons sur la référence aux accords de Grenelle pour un président qui veut en finir avec Mai 68.

Le but de cette opération était de montrer la compatibilité de la politique ultra-libérale mise en place par le gouvernement avec l'environnement. Avec l'étiquette du développement durable, l'enjeu est bel et bien d'augmenter les productions, de relancer la croissance, de faire fonctionner les entreprises de façon durable... en tentant de prendre en compte l'environnement.

Au passage l'occasion est assez belle d'enfermer les associations choisies dans la participation à des discussions stériles.

Stériles parce qu'il est impossible de mettre d'accord les différents acteurs tellement leurs objectifs sont divergents. Par exemple, à la même table la FNSEA et les associations qui militent pour la diminution des pesticides, ce sont deux modèles d'agriculture qui s'opposent.

Sans compter le poids financier des agriculteurs et des entreprises souvent multinationales du secteur : grainetiers, industrie chimique, tracteurs, essence...

Le rapport était déséquilibré à l'avance !

Stériles également parce qu'en définitive, c'est notre président, tel un petit prince, qui décide des mesures qui sont mises en place. C'est une belle leçon de démocratie !

A l'ONF on connaît bien cette méthode : faire venir les gens dans des groupes de travail avec un cadre de discussion très restreint et dont les conclusions sont déjà arrêtées par les orientations du DG.

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT A COMMENCÉ À PARIS



Dans ce cadre, le débat n'apporte pas grand chose...

Sur le fond maintenant, un certain nombre de mesures ont été annoncées. En voici quelques unes :

Dans son discours, le Président a annoncé qu'un repas sur cinq dans les cantines sera constitué par de la nourriture biologique. A-t-il choisi un jour ? Le mercredi ce ne sera plus ravioli mais brocoli bio ? En attendant les quatre autres jours (en réalité ce sera plutôt dans 80% des cantines), on continuera à servir des aliments pollués sans goût ni texture amenant nos chérubins à ne plus connaître les saveurs des aliments et peut-être à être pollués.

L'habitat a tenu une grande place dans le grenelle, et a débouché sur un grand programme de rénovation thermique des bâtiments publics et privés, et l'instauration de nouvelles normes. Même si la mesure est intéressante et objective-

ment efficace d'un point de vue environnemental, le seul objectif de cette " new deal " est bien de relancer le bâtiment, reste à savoir qui réglera la facture ? Il faut garder à l'esprit que le logement est la première dépense des français et que beaucoup de personnes n'ont même pas les moyens d'avoir un logement.

L'automobile a aussi occupé une grande place dans les débats, et une prime à la casse a été prévue, ceci pour permettre de changer les vieilles voitures qui polluent contre des neuves moins énergivore. Un grand constructeur français a déjà repris cet argument dans sa dernière campagne de publicité. Mais a-t-on pris en compte l'énergie utilisée pour la construction des nouvelles voitures, le transport des pièces, les produits polluants présents dans les constituants...

En sachant également que la ministre de l'économie a précisé qu'il s'agissait (pour les véhicules âgés !) de véhicules entre



6 et 10 ans voir moins dans le cas de véhicules polluant (4\*4). L'année dernière le PDG du constructeur français, le même qui fait la publicité, disait que pour augmenter les profits et maintenir son entreprise en pleine croissance il faudrait que la durée de renouvellement des véhicules soit de 6 ou 7 ans, et lançait onze nouveaux modèles différents afin de créer la demande. Cette mesure plus qu'une prime à la casse est un coup de pouce aux constructeurs automobiles, à la consommation de voiture, et donc à la croissance, mais cela n'a pas grand rapport avec l'environnement.

La table ronde sur l'agriculture, comme toutes les autres, était astreinte aux pressions des industriels, mais aussi des représentants de l'agriculture productiviste du syndicat majoritaire. Résultat : une diminution de moitié des pesticides sur dix ans. Mais seulement " si possible " précision importante rajoutée, pour ne pas remettre en cause le modèle d'agriculture des agromanagers, des grainetiers, et de l'industrie des pesticides. En bref, si d'autres méthodes ne permettent pas d'avoir les mêmes rendements, elle ne seront pas utilisées. D'habitude si prompt à fixer des objectifs de réduction d'effectifs de fonctionnaires, d'expulsion de sans papier... là le gouvernement n'en n'impose pas au puissant lobby agricole.

Pour la forêt, l'ONF était présent en la Personne de son DG qui a défendu sa ligne de conduite : produire plus, pour la biodiversité, mais surtout pour la filière. Comme d'habitude, c'est de la croissance et de la production avec un emballage écolo. On n'a pas tenu compte du fait que, pour produire plus il faut exploiter plus, et que l'impact sur la forêt (tassement du sol par exemple) sera plus grand.

La seule réelle avancée est le gel des cultures OGM à pesticide avec le principe de précaution réaffirmé, sur les doutes sanitaires et de dissémination... Une

autorité doit être créée pour de nouvelles évaluations, et une loi devrait suivre, reste à voir dans les faits si cela empêchera les semis au printemps.

L'opinion publique défavorable aux OGM a certainement joué un rôle dans cette décision, mais il faut rester prudent car le problème n'est pas réglé pour autant : combien de temps ce gel résistera t-il à la mondialisation et aux pressions des grainetiers ?

En ce qui concerne le nucléaire, : sans objet ! Le président étant le VRP du siècle pour le nucléaire à travers le monde, il n'y avait pas de discussion possible sur le sujet. Il y a bien un engagement à ne pas créer de nouveaux sites, mais les projets d'agrandissement de sites existants fleurissent...

Pour conclure sur cet évènement qui s'est en fait révélé être très loin de la révolution écologique annoncée, comme à l'ONF, le développement durable sert d'alibi à un développement basé

uniquement sur la rentabilité, au profit des entreprises privées et ne s'inscrit pas dans une démarche écologique à la hauteur des enjeux.

Les politiques libérales développées par le gouvernement sont totalement incompatibles avec la préservation de la planète, parce que basées sur la consommation, la production et la croissance au détriment du milieu naturel. Dans ces conditions, sur ces bases il était prévisible que ce simulacre d'intérêt pour l'écologie se traduirait par des mesurées, voir même de mauvaises mesures (prime à la casse, agrocarburants).

De plus, le Grenelle était franco-français, donc n'a pas tenu compte de l'impact de nos politiques sur les pays pauvres. Par exemple, le Brésil ou la Malaisie où l'on meurt de faim pour qu'on puisse rouler en 4\*4 dans les pays dominants.

Finalement, ce n'était sûrement qu'une vaste opération de communication !

FAITES UN GESTE ECO-CITOYEN, PISSEZ SUR UN 4 X 4.....



publié dans : LE DOBO ECOLO

# L'ONF au service de la fédération des chasseurs

Il y a environ deux ans, le groupe d'étude des mammifères de Lorraine demandait à l'office de réaliser une enquête sur les populations de Blaireaux, la direction chasse faune sauvage a décidé de ne pas se précipiter pour répondre, parce qu'il y avait de nombreux doutes sur l'opportunité, la propriété, le financement d'une telle enquête. Il faut comprendre : pas de temps à perdre !

Cette attitude ne surprend plus puisque la gestion de la faune a basculé dans le conventionnel. Par exemple, les IKA, les IPF, et tout le suivi de la faune dans les forêts communales apparaissent (avec l'aval des COFOR) dans la charte de la forêt communale dans la partie conventionnelle. Plus généralement, la gestion de la chasse et de l'équilibre sylvo-cynégétique est devenue anecdotique dans l'établissement. Le manque d'intérêt de nos directeurs pour l'activité chasse (qui n'entre pas dans les objectifs pour la prime), ainsi que le manque de temps disponible pour celle-ci par rapport aux activités définies comme stratégiques

(commercial et aménagement) ont conduit à cette situation.

(Sauf peut-être notre DG qui lui a un grand intérêt pour la chasse quand il tient le fusil...)

Pourtant, récemment, le DT s'est engagé à répondre à une enquête (mammifères et oiseaux), demandée par la Fédération Régionale des Chasseurs et portant sur la quasi-totalité des espèces, ce qui représente une enquête assez lourde.

Il semblerait que les chasseurs ont bien plus d'influence sur l'Office que les associations !

Dans la gestion de la chasse et de la faune sauvage, notre rôle n'est peut-être pas d'être à la disposition des chasseurs.

On peut également se poser la question de la légitimité d'une telle enquête, et se demander quelle utilisation va en faire la FRC.

Quels sont les financements pour cette tâche ?

Quelle place dans la CTPF ?



# Noël sans achat

A l'heure où beaucoup grognent à propos de leur pouvoir d'achat insuffisant, pourquoi pas prendre Noël en amont, dans le sens du poil originel de cette fête du cœur. Dès à présent, offrez à vos proches ceci :

Si le cadeau matériel s'impose tout de même, pensons jouets en bois, commerce local, gastronomie de proximité.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS

<small>publié par l'Union des consommateurs d'après Adbusters.org l'ACEF de l'Est de Montréal et l'ACEF Estrie</small>	<h2>Certificat d'exemption de cadeau</h2>	
<b>Puisque l'essentiel dans la vie ne s'achète pas...</b>		
cochez au besoin <input type="radio"/> ...et puis j'ai déjà tout ce qu'il me faut		
<input type="radio"/> ...le reste est vraiment trop cher		
Je, soussigné, exempte avec plaisir _____ de l'obligation de m'acheter un cadeau à l'occasion de _____		
J'aimerais mieux... <input type="radio"/> faire une promenade en nature <input type="radio"/> partager un repas avec toi		
<input type="radio"/> des bécés à tous les jours <input type="radio"/> du bon temps ensemble <input type="radio"/> jouer avec toi à / aux: _____		
<input type="radio"/> toutes ces réponses <input type="radio"/> ta suggestion: _____ <input type="radio"/> la mienne: _____		
et j'ai signé tendrement:		

## LES METIERS DE SOUTIEN ①

Grâce au soutien de son équipe, Marcel vient de marquer un magnifique chêne M5.

